

■ route ——— Brignoles : l'auteur de l'accident mortel écroué

Le conducteur de la Laguna à l'origine de l'accident mortel qui s'est produit dimanche après midi sur la déviation de Brignoles a été écroué, hier, à l'issue de sa présentation devant le parquet de Draguignan.

Dimanche, sa voiture avait quitté sa trajectoire et percuté avec violence un Renault Express qui circulait normalement sur la voie opposée.

Le conducteur, M. Adoro Godano avait malheureu-

sement été tué sur le coup.

Conduit à l'hôpital, le conducteur de la Laguna avait subi un test de dépiستage qui s'est avéré positif.

Il avait été interpellé et placé en garde à vue le soir même, dès sa sortie de l'hôpital.

Il a été déféré hier au parquet, mis en examen pour homicide involontaire aggravé par la conduite sous l'empire de l'alcool et écroué.

**Notre rubrique « faits divers »
se poursuit en page 16**

AVIS

Le Centre hospitalier intercommunal de Toulon - La Seyne-sur-Mer

informe que les annonces relatives aux procédures adaptées et aux appels d'offres sont diffusées sur le site Internet suivant :

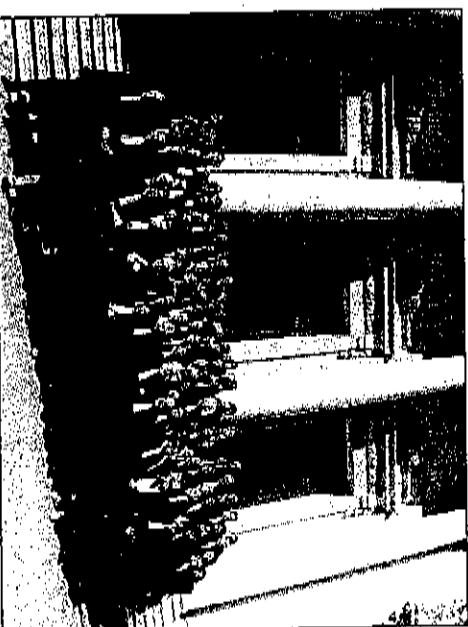
www.hospi-marchés.com

et ce depuis le 1^{er} janvier 2005.

■ aide juridictionnelle ——— Forte mobilisation des avocats

Avec trois jours d'avance sur la date prévue pour le mouvement national, les avocats de Toulon se sont très fortement mobilisés, hier matin, pour exprimer publiquement leur mécontentement quant au fonctionnement de l'aide juridictionnelle.

A l'appel de leur bâtonnier, et avec le soutien de la Conférence nationale des bâtonniers, la Conférence des barreaux, le Syndicat des avocats de France et l'Union des jeunes avocats, près de la moitié des auxiliaires de justice inscrits au barreau (355 actuellement) se sont ainsi retrouvés l'espace de quelques minutes sur les marches du palais de justice, le temps pour Jean-Pierre Sernel de lire



A l'appel de leur bâtonnier, M. Jean-Pierre Sernel, près de la moitié des avocats du barreau de Toulon ont publiquement manifesté leur mécontentement, hier matin, sur les marches du palais de justice. (Photo Patrick Blanchard)

une motion rappelant les raisons de cette mauvaise humeur.

Cette grogne prend sa source dans la quasi absence de revalorisation de

100 euros la matinée...

Le seuil de ressources permettant de bénéficier de l'aide juridictionnelle (859€ mensuels pour l'AJ totale, 1.288€ pour l'AJ partielle) a été revalorisé de 11% entre 2000 et 2005, dans le même temps, la rémunération des avocats n'a évolué que de 2%. L'unité de valeur, base sur laquelle sont établis les faits selon la nature des interventions, est actuellement de 20,84€.

la rémunération des avocats, voire la non prise en compte des frais occasionnés par certaines missions, dans le cadre d'une intervention au bénéfice de justiciables titulaires de l'aide juridictionnelle, totale ou partielle⁰¹.

Comme vont le faire vendredi tous leurs confrères de France, les avocats toulonnais dénoncent donc « le non respect des engagements pris par le gouvernement en décembre 2000, l'absence de revalorisation sévère de l'unité de valeur (qui conditionne la rémunération de l'avocat), le défaut d'indemnisation de certaines missions (défense des mineurs en matière contraventionnelle, par exemple), l'absence totale d'indemnisation des frais de déplacement ».

Dans ces conditions, et faute de signe fort d'ici la revalorisation immédiate de l'UV de 15%, refonte totale du système, notamment - le bâtonnier a annoncé la forte probabilité d'un « mouvement de rupture » à l'automne prochain...

Exemple concret avec le bâtonnier. « Assister une personne dans une procédure de plaider coupable va demander en moyenne une matinée de présence à l'avocat, indique Jean-Pierre Sernel. Or, cette intervention est quantifiée à cinq unités de valeur. Soit 104,2 euros pour une demi-journée consacrée à un seul cas ! »

CAFD...

J.-M. C.

J.-M. C.
1. Nbre édition du samedi 10 juin.